

le champ, elles décident d'acheter un terrain et d'y bâtir un asile convenable pour l'arrivée des Sœurs. Sur la suggestion de Mme Nowlan, on donne, séance tenante, au futur établissement le nom d'*Asile de la Providence*.

Ce terrain, provenant de Mme Hamelin, occupait l'espace compris entre les rues Ste Catherine et Mignonne, St Hubert et Labelle.

Le contrat fut fait par le notaire C. A. Brault, le 6 novembre 1841.

Le reste de la propriété actuelle de l'Asile de la Providence, — le jardin, — a été acheté de l'Evêché le 14 Septembre 1861.

1841 (6 Novembre.) — Mgr Bourget érige l'association des Dames de charité.

(8 Novembre.) Sa Grandeur annonce à ses diocésains l'association susdite et la prochaine arrivée des Sœurs de Charité de France.

Le but de la mission des Sœurs est énoncé en ces termes : " L'objet de la mission sera non-seulement d'avoir soin des infirmes de l'Asile de la Providence, mais encore d'instruire les petites filles, de vi-